

55° annata Prezzu 1,40 €

C.P. 0422 C 82046 ISSN 1262 Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

L'après 27 juin 2021

р. З

Le grand remaniement





Censure de la Loi Molac par le Conseil Constitutionnel **Réunion de l'intergroupe des Langues** et Minorités au parlement européen p. 5



A Currilingua, prima edizione!

p. 6 è 7



■ San Martinu! Divizia!

Sesta parte

Per scopre o turnà à sfiurà à San Martinu, eccu a sesta parte di u nostru artìculu.



'impara Lisandru de Zerbi in «Messa è Santi nustrali» ch'ellu hè festighjatu San Martinu in Bisinchi, U Canale di Verde, Canavaghja, Cùtuli, Erone, Èvisa, Letia, Lozzi, Nucariu, Patrimoniu, Ruspughjani, San Martinu di Lota, Santa Lucia di Mercoriu, Sari d'Urcinu, Scata, Siscu, Sotta, Tàvacu, a Vulpaiola, u Viscuvatu. Dinù sò tante e casate à rammintà l'impurtanza di

San Martinu in Corsica: Martini, Martinenghi, Martinelli, Martinetti, Martinaggi, Martinucci, Demartini.

I detti è e spressione.

Si veca d'altronde u travagliu di prima trinca di censu realizatu da Ernest Papi. S'ampàranu detti, spressioni è pruverbii:

- $^{\rm w}$ Ùn piuvì, ùn piuvì chì n'ùn voli San Martì $^{\rm w}$ (11/11) (v. festi/mesi)
- «À San Martinu, ogni mostu hè vinu»
- «À San Martinu u mostu vale vinu» (11/11)
- «Per San Martinu ogni botte tira vinu» (11/11)
- «Vene li Santi chì inchjarisce u vinu ; à l'undici risplende San Martinu»
- «Pè i Santi si vestenu i fanti» (1/11)
- «À San Martinu, grandi è piccini» (11 /11)
- «San Martinu è figlioli maschi!» (v.caccia)

Si dicìa à i ghjòvani sposi. San Martinu hè u santu di a divizia. Si bramava à l'agricultori una bona ricolta briunendu: «San Martinu!» Duvìvani risponda: «Par tutti!» o ancu «Cussì sia!».

Santu di i cacciadori di Corsica, era prigatu quandu si spartiva u signari. U signari faci parti di «A robba di San Martinu».

«Hè robba di San Martinu.» (v. caccia)

Voli dì, hè una robba cumuna, chì si spartiva tra l'aghjenti. U signari faci parti di sta robba.

Hè spartutu tra i cacciadori, è al dilà, incù l'aghjenti vicini o stretti.

«San Martinu, l'acqua face vinu.» «San Martinu, pane è vinu!»

Santu di divizia è di spartera. U ghjornu di San Martinu, i ziteddi cantichjàvani sta dumanda davanti à tutti i porti di u paesu spirendu riceva qualchì bonbò. «Di trenta o di trent'unu, San Martinu hè l'ondici.» (v. mesi) A seguità

Lingue sulidarie

lege Molac vulìa dà un contenutu à l'affirmazione chì face di e lingue regiunale un « patrimoniu di a nazione fran-.cese», cù, frà altru, u sustegnu à l'insignamentu, è pè u più à l'insignamentu immersivu, è cù l'adopru di l'ortugrafia di sse lingue pè i nomi dati à i zitelli. Hè stata censurata da u Cunsigliu Custituziunale nant'à ssi dui puntelli u 21 di maghju scorsu. A risposta hè stata à parechji livelli, Manifestazioni in tutta a Francia di u Cullettivu Da ch'elle càmpinu e nostre lingue, cù millaie di personi in carrughju, anu purtatu u presidente di a Republica à dumandà à u so primu ministru di rassicurà i locutori di sse lingue. Jean Castex hà missiunatu dui deputati Yannick Kerlogot è Christophe Euzet per scioglie u capatoghju. U Cunsigliu Custituziunale ellu stessu hà formulatu duie analise cuntraditorie di u so pròpiu avisu. Paulu Molac è u so gruppu, Libertés et Territoires dumàndanu una mudificazione di a Custituzione. Sò e lege è e Custituzione chì dévenu addattassi quand'elle ùn currispòndenu più à e brame di i pòpuli, è micca à i pòpuli d'addattassi à e Custituzioni. L'Associu Scola Corsa è cù ellu d'altre filiere d'insignamentu immersivu in Francia anu interpellatu ssi dui deputati per dumandà anch'elli a mudificazione di a Custituzione. Scola Corsa dumanda «una vera securità ghjuridica pè e strutture d'insignamentu di u retale Eskolim ch'adunisce Seaska, Diwan, Bressola, Calendreta, ABCM è Scola Corsa, pè i zitelli chì sò scularizati, cum'è pè i so parenti è l'insignanti è salariati chì ci travàglianu. » L'aurudeputatu Francescu Alfonsi hà presu un iniziativa invitendu à Paul Molac à sprimassi di pettu à l'intergruppu di e lingue è e minurità di u Parlamentu aurupeu è i so 35 aurudeputati. S'aduniscerà l'8 di lugliu in Strasburgu per dì u so penseru di a decisione di u Cunsigliu Custituziunale francese. In u frà tempu dinù 11 artisti fàcenu u buzz nant'à internet, mubilizèndusi per prumove a so lingua è dinunzià à a so manera sta censura custituziunale. D'Occitanìa, u Paese Catalanu, a Corsica, a Brittagna, u Paese Bascu, l'Alsazia, mùghjanu in cantu: «e nostre lingua sò tesori». Ripigliendu l'intitulu «Nous» di Julien Doré, a scumessa hè stata lanciata da Roland Frias è a s'amica brittona Maela. «Avemu vulsutu testimugnà, di manera sèmplice, u nostru amore pè a nostra identità. A diversità si sà, hè richezza» spieca Roland Frias. «Aghju fattu què per mustrà chì si pò parlà lingue sfarente eppuru porghje u stessu messagiu. Sè no simu inseme pudemu purtà alta a sucietà è fà chì e cose andèssinu megliu frà a ghjente» dice Lucie Jane, interpreta catalana.

Dice torna Roland Frias: «À longu à e generazioni, e nostre lingue dèvenu esse priservate è campà cù u so tempu. Cù a m'amica brittona Maela, avìamu à core di sparte l'amore chì purtemu è e nostre culture è spàrghjelu u più largu pussibule, hè cusì ch'avemu prupostu à artisti creoli, catalani, baschi, alsaziani, occitani, arradicati in a so identità d'aduniscesi cù noi per cantà ind'è e nostre lingue a canzona «Nous» di Julien Doré. Ci parìa illustrà cum'ellu ci vole u messagiu chè no vulìamu fà passà. Ringrazii à Audrey Brouhan (La Voix en Scène), Lucie Jane, Flo Bauer Officiel, Floreal Vaquerin et Hervé, Kriolinak Taldea!»

Pudete visiunà u clip nant'à sta lea: www.facebook.com/watch/?v=735502743946071 Hè statu già vistu da più di 130.000 personi. Voi dinù, amàtelu è spartitelu! ■ Fabiana Giovannini.

Cap'articulu Par François Alfonsi



L'après 27 juin 2021

Le grand remaniement

L'Exécutif élu par la nouvelle Assemblée de Corse est l'expression de la victoire éclatante remportée par Gilles Simeoni. Avec sa majorité absolue de 32 élus sur 63, il a les mains libres pour mener la Corse, sur une mandature qui durera sept années, jusqu'à l'autonomie interne.

Pour Gilles Simeoni, cette durée longue pour son action est un fait nouveau, car il a été jusque-là enfermé dans des mandats courts. Le score obtenu dimanche 27 lui permet d'engager cette période décisive à partir d'un presque total renouvellement des hommes et des femmes au sein du Conseil Exécutif, et aussi parmi les multiples organismes qui servent de relais à l'action publique: services de lutte contre les incendies, syndicats d'électrification, et un grand nombre d'organismes. Lancé par la nomination du nouveau Conseil Exécutif, le «grand remaniement» est en cours.

L'ancienne gouvernance était caractérisée par des équilibres entre forces politiques nationalistes, dont la moins structurée à l'origine était Femu a Corsica, celle du Président du Conseil Exécutif. Sa structuration avait en effet été ralentie par les tergiversations du PNC, quand Jean Christophe Angelini a décidé de quitter la démarche de création du nouveau parti autonomiste par fusion du PNC avec Inseme pè a Corsica, pourtant annoncée sous chapiteau, juste avant que ne commence la campagne de 2017, puis devant R&PS lors de son Congrès de 2018 à Bayonne.

Cette volte-face a créé les premières fissures. Elles se sont aggravées lors des élections européennes de 2019 par les appels à l'abstention du PNC et de Corsica Lìbera. Ils sont restés sans grand effet électoral, mais ils ont été ressentis comme des défections politiques majeures.

Lors des municipales qui ont suivi en 2020, les listes des trois composantes de l'Exécutif se sont alors opposées. Cet éclatement n'a pas empêché que se vérifie la solidité de l'ancrage électoral des nationalistes qui ont fait basculer plusieurs bastions anciens du clan, notamment Biguglia et Portivechju, tout en gardant acquise la ville de Bastia. Cette élection intermédiaire a accru les divergences, et a conduit à la constitution de trois listes distinctes au premier tour du 20 juin dernier. Puis les urnes ont parlé, et leur verdict a donné une large victoire à Gilles Simeoni et ses co-listiers.

La situation de «parti au pouvoir» que connait Femu a Corsica désormais entraîne mécaniquement le développement d'une force contestataire structurée autour du principe du «pas assez»: pas assez vite, pas assez loin, pas assez fort, pas assez nationaliste, etc. L'exercice du pouvoir génère par lui-même ce contre-pouvoir aujourd'hui incarné par Core in Fronte, autre bénéficiaire du scrutin des 20 et 27 juin dernier. Face à l'État, majorité et opposition nationalistes devront cependant mettre des limites à la manifestation de leurs divergences. Comme elles sont essentiellement de nature politique, et donc a priori «raisonnables», cela devrait être gérable. L'autre opposition naturelle qu'il faudra affronter durant la mandature est celle de Laurent Marcangeli, à la tête désormais de la seule force non nationaliste représentée à l'Assemblée de Corse. Point d'appui pour l'État qui n'a pas renoncé à combattre la démarche autonomiste bien qu'elle ait été validée par près de deux électeurs insulaires sur trois, il est contraint d'intégrer sa faiblesse électorale qui l'éloigne durablement de l'espoir d'une victoire tel qu'il l'a proclamé durant toute sa campagne. En fait, cela dépendra beaucoup de Paris. Si un dialogue s'ouvre, avec l'autonomie comme perspective, il pourrait l'accompagner. Si Paris continue à refuser le dialogue, il ne devrait cependant pas en rajouter dans l'opposition pour ne pas s'aliéner ses propres électeurs qui sont loin d'être tous des opposants acharnés à Gilles Simeoni dont beaucoup apprécient la capacité d'ouverture.

Le quatrième groupe, issu de l'alliance entre PNC et Corsica Libera entre les deux tours, doit d'abord gérer sa contre-performance électorale. L'élue Corsica Libera a affirmé d'emblée son autonomie, et son attachement à son parti indépendantiste historique. Les élus PNC devront trouver leur place dans ce nouvel hémicycle sans céder à l'amertume.

Cette mandature connaîtra deux élections présidentielles, 2022 et 2027. Comme 2027 coïncide avec le terme des six années du mandat de la Collectivité de Corse, il est d'ores et déjà acquis que la prochaine élection territoriale sera décalée à 2028.

Dans ce «temps long» beaucoup sera à faire pour construire l'avenir du peuple corse. La responsabilité est grande pour ceux qui sont à la tête des institutions de la Corse.

nº 2708 • 8 di lugliu 2021 Arriπi • 3





Collectivité de Corse

Un Exécutif mobilisé

ussitôt élu, aussitôt réuni, avec une feuille de route pressante détaillée par son Président: le nouvel Exécutif de la Collectivité de Corse est engagé dans ses premiers «cent jours», au terme desquels sera fait un premier bilan.

Dans l'interview donnée à Corse Net Infos, Gilles Simeoni a fixé sa méthode, en insistant sur la «transversalité» qui doit permettre de fédérer les actions des services en vue d'apporter des solutions aux différents problèmes «de façon beaucoup plus opérationnelle et plus forte. » Il insiste sur «le sentiment d'urgence dans beaucoup de dossiers, la nécessité d'envoyer des signaux forts, y compris d'accélération sur les réponses à apporter à ces urgences.» Parmi les dossiers prioritaires, les déchets bien sûr, et aussi la langue corse et les routes: «nous avons entendu les remontées de terrain, notamment des élus, (...) il faut être plus présent, plus réactif, mieux intégrer les demandes, y compris celles qui ont trait à l'entretien et au suivi quotidien. Il faut envoyer des signaux forts que nous avons intégré les demandes des Corses.» La mission du nouvel Exécutif sera donc «d'envoyer des signaux forts dans les cent premiers jours. » «Il y a bien sûr une continuité de l'action que nous avons menée depuis 2015, la réaffirmation des fondamentaux, et, concomitamment, la nécessité

d'aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort et beaucoup plus loin dans la concrétisation opérationnelle du projet global que nous portons, y compris dans ses déclinaisons au quotidien. »

Pour la politique de la langue, «la perspective d'un Office de la langue a été posée depuis longtemps; il faut prendre le temps d'y réfléchir (...) indépendamment du combat que nous allons continuer à mener sur l'enseignement immersif et sur le statut de coofficialité. Nous donnerons des impulsions fortes pour une diffusion sociétale toujours plus ambitieuse. »



Nanette Maupertuis Présidente de l'Assemblée de Corse

anette et Gilles partagent la même particularité d'avoir été «fils de » et «fille de » au sein de l'Unione di u Pòpulu Corsu des années 80. Comme Edmond et Roger ont été liés dans une forte fraternité militante, ils poursuivent cette même fraternité désormais, lui à la tête de

l'Exécutif, elle à la présidence de l'Assemblée.

Membre sortante de l'Exécutif, Nanette Maupertuis laisse la présidence de l'Agence du Tourisme pour devenir la première femme à occuper le perchoir de l'Assemblée de Corse.

Passionnée par les affaires européennes, membre du Comité des Régions de l'Union Européenne où elle est une membre active du Groupe European Alliance, l'homologue du groupe ALE au Parlement Européen, Nanette a toutes les qualités pour mener les travaux de l'Assemblée de Corse durant les sept années qui viennent.

Les dix membres de l'Exécutif

Alex Vinciguerra, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse. Actuel Président de la Cadec, Alex Vinciguerra a une grande expérience du monde économique insulaire dont il est un technicien reconnu.

Angèle Bastiani, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse. Candidate d'ouverture, la nouvelle mairesse d'Ile Rousse hérite du portefeuille jusque-là détenu par Nanette Maupertuis, nouvelle Présidente de l'Assemblée de Corse.

Gilles Giovannangeli, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse. Également candidat d'ouverture, ancien maire de Lecci, commune limitrophe de Portivechju, il a un long parcours dans l'entreprenariat économique.

Guy Armanet, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse. Guy Armanet a la responsabilité du dossier déchets au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia dont il est membre en tant que Maire de Santa Maria di Lota. Il a représenté la Collectivité de Corse, dont il est un des élus sortants, au sein du Syvadec.

Lauda Guidicelli est une des deux élues sortantes du précédent Exécutif. Elle garde ses attributions à la jeunesse, les sports et l'égalité des genres.

Antonia Luciani sera en charge de la Culture et du patrimoine, et de l'Enseignement supérieur. Secrétaire au sein du bureau de la Fondation Européenne Coppieters où elle représente Arritti, elle a été une des chevilles ouvrières de l'élaboration du programme de la liste Fà Pòpulu Inseme.

Julien Paolini sera en charge de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie. Il est un élu sortant du Groupe Femu a Corsica, nouveau maire d'U Pitrosu, et professeur d'Université.

Flora Mattei, qui présidera l'Office des Transports de la Corse, est une personnalité d'ouverture aux compétences confirmées par son parcours professionnel et universitaire. Elle est l'actuelle responsable de la filière de formation d'ingénieurs Paolitech à Corti.

Bianca Fazi, Conseillère Exécutive sortante, médecin urgentiste à l'hôpital d'Aiacciu, retrouve la même délégation à la santé, après avoir été remarquée par son implication dans la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.

Dominique Livrelli, agriculteur à Bastilicaccia, est le nouveau Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse. ■

Censure de la loi Molac sur les langues régionales par le Conseil Constitutionnel

Réunion de l'intergroupe Langues et Minorités au Parlement européen

'Intergroupe Langues et Minorités du Parlement Européen est formé de 35 députés. Il est un des 27 intergroupes du Parlement Européen. Lors de la prochaine session du Parlement Européen à Strasbourg, il tiendra une réunion ce jeudi 8 juillet à Strasbourg et Bruxelles, avec pour invité Paul Molac, député du groupe Libertés et Territoires de l'Assemblée Nationale en France, auteur de la proposition de loi sur la promotion des langues régionales qui a été votée définitivement par le Parlement français le 8 avril 2021, puis censurée par le Conseil Constitutionnel. L'attitude de l'État français face aux langues régionales est un sujet de préoccupation pour les défenseurs des minorités et de leurs droits dans l'Union Européenne. La France est un des Étatsmembres qui refuse de ratifier la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires, alors que cette ratification est un des «critères de Copenhague» opposés à tout candidat à l'entrée dans l'UE. De nombreuses langues menacées de disparition en Europe, dont le Parlement Européen a demandé qu'elles soient protégées et valorisées (rapport François Alfonsi du 11 septembre 2013), sont pratiquées, et menacées de disparition, sur le territoire de la République française.

La décision du Conseil Constitutionnel survenue le 21 mai 2021, vient aggraver encore cette menace de disparition qui pèse sur les langues régionales en France. En effet, alors que les parlementaires voulaient très majoritairement favoriser leur transmission par l'enseignement, notamment par la méthode de l'immersion, le Conseil Constitutionnel, par la censure de cette loi, a décidé d'exclure du service public de l'enseignement cette pratique à l'efficacité unanimement reconnue. De la sorte, il s'apprête à porter un coup de grâce à toute une filière qui redonnait espoir dans l'avenir de ces langues.

Les Parlementaires européens ne peuvent rester indifférents à cette attitude linguicide d'un des principaux États de l'Union Européenne. A l'heure où la question du respect des valeurs fondamentales de l'Union Européenne est posée pour plusieurs membres, peuton accepter sans réagir que l'un des plus importants, membre fondateur, se comporte en violation de la grande valeur européenne du respect de la diversité qui en est la devise?

Aussi, invitation a été lancée par François Alfonsi pour participer à cette rencontre des députés européens avec le député Paul Molac, afin d'envoyer un message fort aux autorités françaises en soutien à ceux qui, très nombreux, sur tous les bancs du Parlement français, demandent une révision de la Constitution pour que les langues régionales de France ne soient plus ni combattues, ni censurées. À suivre.



avec Paul Molac, député du groupe Libertés et Territoires

Jeudi 8 juillet 2021 à 10h30

Parlement Européen, Strasbourg, Salle WEISS R 3.1



Ou en ligne via Interactio https://broadcaster.interactio.eu/join/kkh9-4nsb-l8ld

nº 2708 • 8 di lugliu 2021 Arritti • 5

Lingua





A Currilingua

Emuzione, testimugnanza è speranza



A partenza da Borgu cù e prime squadre.

si vulìa festiva ssa prima edizione di a Currilingua, hè stata carca d'emuzione, testimugnanza è speranza.

Emuzione per ssa prima edizione, à corre nant'à i stessi passi chì i nostri amichi Baschi è Brittoni, di manera festiva da ch'ella campi a nostra lingua, da ch'omu sparghji fede è sulidarità, per arradicà ind'è l'avvene ssa manifestazione cù a nostra vulintà di vèdela campà è di tramandala à e nove generazioni. Éranu parechje centinaie da Borgu à Sulinzara!

Emuzione per l'urganisatori è i participanti, per vìa di u drama accadutu à a vigilia. Più ch'un amicu, un fratellu, Yann Pini, spendifocu, militente STC, militente di a nostra lingua s'hè spentu in orride circustanze, sprimendu un immensa suffrenza. Quelli chì u cunniscìani ùn avìanu u core à corre... eppò hè stata dumandata da a famiglia stessa postu ch'ellu s'era impegnatu ellu è i so figlioli per ssu mumentu di spartera in giru à a nostra lingua. L'ùltima tappa di a Currilingua, hè cresciuta torna l'emuzione cù l'entrata in Sulinzara, u so paese, in silenziu è rispettu, da rèndeli un umagiu degnu è fraternu. À i soi, cunduleanze afflitte. À tè, Yann, chè tù riposi in a pace chè t'hai circatu.

Testimugnanza di a fede è a vulintà di tutti, di accumpagnà, tramandà, sparghje, difende a nostra lingua, di a nostra forza



per ghjùnghjeci dinù, inseme, à l'imàgine di ssu «testimognu» trasmessu da chilòmetru à chilòmetru, da U Borgu à Sulinzara. Bella simbòlica d'una corsa cum'una grande catena di fervore è di diterminazione! Hè un messagiu da sparghje è chè no saremu di più in più numarosi à porghje ogni annu!

Speranza pè a nostra lingua è a nostra cultura, pè a ghjuventù chè no vulemu aiutà à piglià a rileva, per l'azzioni da sustene, da ch'ella campi è sbuccia a nostra lingua!

Tanti ringrazii à u Cullettivu Parlemu Corsu pè e so magnìfiche iniziative! Tanti ringrazii dinù à tutti i participanti. Dèmuci a mane, cuntinuemu ssa grande è bella catena di u core è di l'ànima corsa, Longa vita à a Currilingua! ■



6 • ARRITTI n[™] 2708 • 8 di lugliu 2021

Trasmissione di u testimognu.







Ancu i zitelli!











A squadra di l'aurudeputatu.





A cumuna di Biguglia.



A squadra di Scola Corsa.



L'Atleticu Club Bastiacciu.

nº 2708 • 8 di lugliu 2021

Climat

Le gouvernement sommé par le Conseil d'État de prendre des mesures

C'est une première dans l'histoire de la République... après un avertissement en novembre 2020, le gouvernement vient d'être rappelé à l'ordre par le Conseil d'État ce 1^{er} juillet 2021, pour ne pas avoir rempli ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique. Mieux, le Conseil d'État fixe un ultimatum au gouvernement pour déclencher ces mesures avant le 31 mars 2022. Triste et révoltant de devoir en arriver là pour que l'État agisse enfin!



e 29 juin 2021, Lytton, village de 250 habitants à quelques kilomètres de Vancouver, au nordouest du Canada, a battu un record mondial de température à cette latitude, avec 49,6° C! Le 30 juin, ce même village a été complètement détruit par les flammes, victimes d'un des nombreux incendies qui ravagent le Canada en cette période de canicule qui a déjà fait plus de 500 morts dans le pays.

Personne, parmi les puissants de la planète, mis à part quelques dictateurs irresponsables, ne doute plus de la réalité du réchauffement climatique. Mais ceux qui sont en mesure de prendre des mesures efficaces ne le font pas ou insuffisamment, espérant peut-être que le voisin le fera à leur place... Les sommets internationaux se succèdent, les grandes résolutions sont prises, mais leur application traîne et la situation s'aggrave à travers les records de températures et ses conséquences sur la fonte des glaces, les bouleversements météorologiques, la montée du niveau de la mer, la perte de la biodiversité marine et terrestre qui en découle. C'est à l'aulne de cette réalité qu'il faut mesurer l'importance de la décision prise par le Conseil d'État ce 1^{er} juillet 2021.

La plus haute juridiction administrative française rejoint le constat «d'inaction climatique» et parle de «carence fautive». Elle demande au gouvernement « de prendre toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre». Fermement engagée devant les nations du monde lors des Accords de Paris, la France doit réduire ses émissions de 40% avant 2030 et atteindre la neutralité carbone avant 2050. Or, depuis, aucune mesure véritablement énergique n'a été prise. L'ancien maire de la ville de Grande-Synthe, Damien Carême (aujourd'hui député européen Europe Écologie) avait saisi le Conseil d'État en 2019. Il était soutenu par de nombreuses associations regroupées dans la démarche «L'affaire du siècle» qui a elle-même porté plainte*. En novembre 2020, le Conseil d'État a donné trois mois au gouvernement pour s'expliquer. Il juge aujourd'hui insuffisantes les mesures prises. D'autant que l'Union Européenne a relevé ses objectifs pour réduire ses émissions d'au moins 55% d'ici 2030. Ce qui enjoint la France à faire plus encore.

Selon le rapport du Haut Conseil pour le climat, « les efforts actuels sont insuffisants pour garantir l'atteinte des objectifs de 2030, et ce d'autant plus dans le contexte de la nouvelle loi européenne sur le climat. Alors que les conditions climatiques sortent des plages de variabilité climatique naturelle, avec des impacts croissants, les efforts d'adaptation doivent être rapidement déployés et intégrés aux politiques climatiques dans leur ensemble. » Deux tiers des Français sont déjà fortement exposés aux risques climatiques: la France doit au moins doubler ses efforts, notamment dans les transports et le Bâtiment. Mais « l'engagement du gouvernement pris début 2020 d'exiger de chaque ministère une feuille de route climat se concrétise trop lentement.» Pour le Haut Conseil pour le climat, «alors que les impacts du changement climatique affectent déjà le territoire national, la mise en œuvre de l'adaptation doit être accélérée, planifiée et les politiques existantes doivent être mises en cohérence.»

Or à l'échelle municipale, régionale, ou nationale, cette cohérence manque, malgré l'existence de documents de programmation, qui peinent tout autant à être mis en application.

En 2020, une réduction des émissions liée à la baisse d'activité due au ralentissement de l'économie du fait de la pandémie a donné quelque espoir... mais une augmentation brutale des émissions de gaz à effet de serre avec la reprise de l'activité économique est à craindre. Il faut plus de moyens et surtout plus de volonté politique pour inverser la tendance.

La voie de justice est un moyen d'action important pour peser sur les décideurs.

En mai dernier, Angela Merkel a subi la censure de sa loi sur le climat jugée trop insuffisante par la Cour constitutionnelle allemande. En 2019, le gouvernement des Pays Bas a été sommé de diminuer de 25% ses émissions de gaz à effet de serre par la Cour Suprême du pays. Début 2020, le gouvernement britannique était épinglé par la Cour d'Appel de Londres pour l'impact de l'extension de l'aéroport d'Heathrow sur les émissions de gaz à effet de serre. En juillet 2020, la Cour suprême d'Irlande a annulé le plan de lutte contre le réchauffement climatique parce que trop insuffisant aussi... Des dizaines de procès sont désormais intentés partout en Europe.

Un regret en France, pour l'heure le Conseil d'État n'a pas institué d'astreintes, alors qu'il peut le faire (en juillet 2020, il a imposé une astreinte de 10M d'euros par semestre de retard pour obliger le gouvernement à agir contre la pollution de l'air). Le gouvernement peut agir vite.

Nous poursuivons la retranscription du discours du 19 août 1973

prononcé par Edmond Simeoni au VIIe congrès de l'ARC à Cateraghju. Il y développait la revendication de l'autonomie que l'ARC, devenue Azzione pè a Rinascita Corsa, avait fait sienne lors de ce congrès historique. Le discours était révolutionnaire, dur dans la forme, les militants étaient prêts à tous les sacrifices et l'ont démontré par la suite. C'était il y a près de 50 ans. Il est grand temps que l'État entende cette revendication d'autonomie de plein exercice et de plein droit telle qu'elle est exprimée aujourd'hui, soutenue par près de 70% des Corses dont 12% souhaitent aller encore plus loin vers l'indépendance. Extraits.

Autunumìa!

a Corse est une colonie française. Réservoir d'hommes, aliéné sur le plan culturel et économique, victime de la discrimination, le Peuple Corse, pourtant férocement attaché à sa terre, est contraint à la dilution, à l'exil, donc à la disparition définitive à court terme. Il existe une incompatibilité formelle entre le rôle assigné à la Corse dans l'économie française (en particulier rôle de fournisseur de devises en matière de tourisme), et les aspirations du Peuple Corse à la survie, à la dignité, à la promotion, à la maîtrise de son destin, dans son pays. Mieux l'incompatibilité se radicalise car l'Etat français, pour mener à bon terme son plan, doit détruire l'opposition chaque jour plus acharnée que représente l'identité corse: c'est la voie qu'il a choisi en 1973 en adoptant le très officiel «Schéma de déménagement de la Corse » qui postule au terme de 1985, la mainmise totale des intérêts étrangers sur notre île, et la disparition de notre Peuple par une immigration massive de non-Corses. Nous sommes donc en état de légitime défense, et nous devons, désormais, forger et renforcer les armes de celle-ci. Le 26 juillet 1973, l'Assemblée

Générale des militants de l'ARC a Abbazia (Fiumorbu) décide, après discussion à la base, à la quasiunanimité, que, l'Action Régionaliste Corse doit se transformer en

« Azzione pè a Rinàscita Corsa » (ARC demeurant donc notre sigle, confirmant ainsi continuité et progression).

L'ARC nouvelle, mouvement démocratique, revendique pour la Corse un Statut d'Autonomie, condamnant explicitement, sans équivoque, toutes références à l'irrédentisme, au fascisme, et à tous les totalitarismes en général.

Cette Autonomie est parfaitement compatible avec l'Article 72 de la Constitution de la République Française et seule une conception restrictive, jacobine, et entachée de procès d'intention de l'Article I de cette même Constitution (la France est Une et Indivisible) peut s'opposer à cette revendication légale, non séparatiste.

Quelle autonomie? Il s'agit d'une autonomie partielle, n'impliquant pas pour la Corse l'obtention de la souveraineté internationale qui reste l'apanage de la République Française; celle-ci conserve, sans partage, les maîtres instruments: le domaine des Affaires étrangères et celui de la Défense National; par contre, la Corse Autonome, ayant les compétences législatives, exécutives, administratives et financières dans le domaine des infrastructures générales, de la mise en valeur, des transports extérieurs, de l'Éducation, de la Santé publique, du Commerce extérieur, etc. Dans tous ces domaines, des accords préférentiels seront tenacement recherchés et privilégiés avec l'État français sur la base du strict respect des intérêts réciproques. Il s'agit, compte tenu de l'évolutivité de la situation et des plans néfastes désormais publics de l'État français, d'une revendication modérée et ferme à la fois, que nous devons rendre tous les jours plus crédibles.

Elle est:

- conservatoire, cela signifie que tout ce qui est fait désormais contre les Corses, pourrait, demain, être défait par eux;
- adaptée à la survie et à l'épanouissement de notre Peuple; - politique et dont le contenu se suffit
- à lui-même, ceci excluant formellement toute référence à des philosophies, ou à des schémas importés.»

Déjà, demande l'Affaire du siècle, en publiant les décrets d'application des précédentes lois sur le climat (25 ne sont toujours pas publiés), en appliquant intégralement les mesures qui ont été proposés par la Convention Citoyenne sur le Climat et en se dotant d'une seconde loi «Climat et résilience» plus offensive.

Il faut mettre au cœur de toutes nos politiques l'urgence climatique. Pourquoi pas en imposant à chaque ministère un budget carbone comme le fait depuis de nombreuses années le gouvernement autonome écossais, avec obligations de résultats et des sanctions de baisse budgétaire s'ils ne sont pas atteints? Il faut également lutter contre les lobbies et leur prégnance dans le monde politique.

Quant aux citoyens, outre leurs comportements à adapter (lutte contre les gaspis dans le chauffage et la climatisation des habitations, moyens de déplacements à mobilité douce, tri à la source, encouragement d'une agriculture de proximité non intensive...) ils doivent se souvenir qu'en mars 2022, nous serons à la veille de l'élection présidentielle... et que c'est à eux de placer la question du réchauffement climatique au cœur de ce scrutin, comme elle l'est au cœur de l'avenir de l'Humanité.

Fabiana Giovannini.

* Autre décision attendue du Conseil d'État, la plainte déposée par l'Affaire du Siècle, toujours sur la responsabilité du gouvernement dans l'aggravation des conséquences du réchauffement climatique en France.



nº 2708 • 8 di lugliu 2021



Du jamais vu. 59% **de votants**, à peine 43% d'abstentions, une participation forte à l'inverse de l'Hexagone. Gilles Simeoni faisant cavalier seul sous l'étendard électoral «Fà Populu Inseme», 40,64% des votants, et si on ajoute les 15,07% de Jean Christophe Angelini «Avanzemu Pè a Corsica» et les 12,66% de Paul-Félix Benedetti «Core in Fronte» ce sont 68% de votes nationalistes. La Gauche absente, les DVD derrière Laurent Marcangeli «Un Soffiu Novu» plafonne à 32% des votants!

Collectivité de Corse

Quels obstacles pour la majorité?

par Max Simeoni

llles Simeoni a réussi son pari, il a les mains libres pour entamer les sept années d'Exécutif épaulé de Nanette Maupertuis, première présidente femme l'Assemblée dont les convictions sereines et fortes ont été constantes. Il paraît bien loin le temps où les clans nous lançaient «vous n'avez aucune légitimité démocratique... présentez-vous aux élections et on en reparlera...». Ils étaient donc, eux qui faussaient les listes électorales, qui bourraient les urnes de votes par correspondances, qui faisaient pression ou du chantage sur la partie faible de leurs obligés, les gardiens de la démocratie en Corse... Ils servaient, les malheureux, d'alibi au pouvoir du centralisme parisien. À mes débuts, quand l'occasion s'y prêtait devant quelque ministre, je dénonçais ces fraudes et l'absence de poursuite administrative ou judiciaire pour les faire cesser, j'entendais me dire «oh pardon ce n'est pas nous qui les élisons! » Sous entendu «l'État est neutre dans les élections... c'est aux citoyens de les organiser et si besoin d'aller en justice... »

Oui, il a fallu aller aux élections, contrôlées par le système des clans, pour avoir une tribune pour ne pas être marginalisés et exercer notre présence dans tous les secteurs de la vie du Peuple Corse. Nos scores étaient insignifiants mais notre pression sur le système ne baissait jamais.

Si on ne sauve pas un Peuple par procuration, il faut donc qu'il soit mobilisé. J'ai toujours pensé que même le ou les leaders les meilleurs ne peuvent y parvenir. Ce Peuple doit trouver son salut en lui-même et il choisira le ou les leaders qui lui conviennent.

Nous évitions constamment tout risque d'affrontements entre Corses sans jamais baisser la garde. Quand les circonstances étaient propices et que l'enjeu en valait le risque nous l'avons pris, quand Edmond par exemple s'oppose avec des amis décidés au vote par correspondance à Calvi du maire Orabona entouré de quelques malfrats. Une dynastie clanique a été mise en dans leur Marcotorchino a gagné, nous n'avons eu aucun élu, mais notre participation, nous qui n'avions jamais triché, de faire pièces au clan et d'affirmer concrètement notre détermination à rétablir le suffrage universel bafoué avec la complicité de l'État.

Nous avons pu faire prendre aux chefs de clans une déclaration

anti fraudes, certes du bout des lèvres vite oubliée. Edmond Simeoni avait dit au Président Mitterand en 1983 que s'il nous donnait à choisir entre l'autonomie et la démocratie nous prendrions la démocratie.

L'État se rendrait neutre dans les élections de proximité? Personne ne peut le croire, en Corse tout au moins. Les clans lui ont servi d'écran. Les barbouzes dénoncés à plusieurs reprises au préfets faisant la sourde oreille et jusqu'à Chirac par Edmond en présence de Pasqua, Chirac semblant tomber des nues, est-ce crédible?

Gilles certes a les mains libres sur une ligne de départ, mais aura-t-il assez de ressort et un élan conservé pour franchir tous les obstacles de la course très longue distance?

Pour assurer la survie du Peuple Corse, Tamanta Strada ne fait que commencer! La suppression des conseils départementaux (ex conseils généraux) ne sert plus de relais au pouvoir jacobin de la République, ni d'alibi facile. Pour tenter d'endiguer la poussée nationaliste, sans opposition locale constituée, il est contraint d'agir à découvert et redonner l'espoir et du souffle aux survivants non ou anti nationalistes «locaux». Il ne peut rester les bras croisés ni même faire mine de discuter avec les élus nationalistes, ce serait leur reconnaître un pouvoir légitime alors que «ne faisant pas la Loi» ils doivent l'appliquer.

Il est clair que l'autonomie est pour cette République des jacobins une grotesque hérésie qui devient dangereuse car elle pourrait mettre en péril le dogme de l'égalitarisme qui nie la diversité en son sein de Peuples, de langues, de cultures, d'histoires au nom des principes universels qu'elle prétend détenir. Elle est sous cet angle antidémocratique, on peut dire totalitaire. En dehors du folklore aucune reconnaissance, aucun droit. Sa haute administration a été coulée dans un moule unique qui récite chaque jour le catéchisme jacobin.

Certains Corses hésitent ou pensent que les natios majoritaires « absolus » peuvent résoudre des problèmes longtemps accumulés comme les déchets. Mais tout se tient. Ne faut-il pas maîtriser le tout tourisme, qui alimente le volume de ces déchets en été et avec l'étalement du tourisme à chaque week-end en résidences secondaires? Est-ce juste que les citoyens Corses qui trient paient d'avantage de taxes? Ne faudrait-il mettre en application le principe «pollueurs payeurs» Corses ou touristes? Le pouvoir local avec l'État, ensemble oui sans doute.

Oui, Gilles a les mains plus **libres** mais il ne fait pas la Loi. Il gère sans pouvoir gouverner. Il risque l'usure à court terme. La priorité est de faire des lois, donc l'obtention de l'autonomie. L'autonomie pour sauver un Peuple donc sa reconnaissance par la loi. Les élections pour gérer ne font pas l'affaire. Non, le combat pour des institutions qui peuvent légiférer n'est pas une phobie. C'est une urgence historique. Certes, la majorité de Gilles peut soulager mais pas sauver un Peuple colonisé qui n'a été qu'un réservoir d'hommes pour les guerres et l'Empire colonial. Vidé et non développé, en 1960 à peine 160.000 habitants. En 1962, fin de l'Empire aux Accords d'Evian avec l'indépen-



AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 mèl: marches-publics@odarc.fr - web: http://www.odarc.fr

Objet : Location de véhicules de tourisme, utilitaires et de société pour les besoins de service de l'ODARC

Référence acheteur : 21/FCS/008 Nature du marche : Fournitures

Procédure ouverte **Classification CPV:**

dance de l'Algérie et repli de

l'État sur l'Europe qui débute sous

l'angle économique (CEA,

Énergie...), l'Île vidée est vouée

au tout tourisme pour faire ren-

trer des devises. Détournement

des PAR de 1958 pour accueillir

les 18.000 Pieds Noirs en exode

mais au détriment des agricul-

teurs locaux. La dépossession

des terres agricoles ou des litto-

raux et piedmonts bat son plein.

La défense de la terre commence

pour les régionalistes-autono-

mistes avec après Aléria une

radicalisation FLNC qui tente de

Gérer ne suffit pas. Quels obs-

tacles pour la majorité de Gilles?

Quelques-uns sont prévisibles.

L'impatience de beaucoup, qui

confondent majorité de gestion

et pouvoir réel. Seul contre tous

Gilles croit-il amener à compo-

sition le pouvoir central jacobin?

A-t-il des assurances que nous

ignorons? Croit-il que l'évolu-

tion des États européens va lui

être favorable? Elle aura lieu mais

cela peut demander quelques

décades et restera-il assez de

Corses motivés pour accepter le

sacrifice d'attendre pour sauver le

Peuple Corse, d'attendre et de

Si on ne sauve pas un Peuple

par procuration, il faut donc qu'il

soit mobilisé. J'ai toujours pensé

que même le ou les leaders les

meilleurs ne peuvent y parvenir.

Ce Peuple doit trouver son salut

en lui-même et choisira le ou les

ouvert au sein du Peuple n'a pas d'alternative. J'imaginais, dans le contexte d'élections pour une

majorité de natios coalisés, devait

être différé pour mettre sur rails

un tel mouvement. Peut-être que

Gilles, les mains plus libres,

devrait le préparer et le lancer

pour l'ouvrir ensuite à d'autres

natios ou d'autres progressistes?

leaders qui conviennent. Pour moi, un mouvement organisé et conscient de l'enjeu,

lutter?

les déborder.

Principale: 34100000 - Véhicules à moteur Complémentaires : 34113000 - Véhicules à quatre roues motrices / 34144700 - Véhicules utilitaires

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866

Fax: 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Diffférends et Litiges relatif aux marchés publics -Secrétariat du comité - place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE - 06 - Tel : 0484354554 -Fax: 0484354460 - catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L 551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure : Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA) : 412089 euros LOT N° 1 - Véhicules de tourisme

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues

par voie électronique: 1 Date d'attribution: 22/06/21 Marché n°: 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di

Bevinco, 20620 BIGUGLIA Montant HT: 36 594,00 Euros Le titulaire est une PME : OUI Sous-traitance: non.

LOT N° 2 - Véhicules de tourisme

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues

par voie électronique: 1 Date d'attribution: 22/06/21 Marché n°: 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di

Bevinco, 20620 BIGUGLIA Montant HT: 12 179,52 Euros Le titulaire est une PME : OUI Sous-traitance: non.

LOT N° 3 - Véhicules de tourisme légers

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues

par voie électronique: 1 Date d'attribution: 22/06/21 Marché n°: 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di

Bevinco, 20620 BIGUGLIA Montant HT: 19 409,76 Euros Le titulaire est une PME : OUI Sous-traitance: non.

LOT N° 4 - Véhicule de société léger essence de petite cylindrée avec boîte automatique

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues

par voie électronique: 1 Date d'attribution: 22/06/21 Marché n°: 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di

Bevinco, 20620 BIGUGLIA Montant HT: 8 052,48 Euros Le titulaire est une PME: OUI Sous-traitance: non.

LOT N° 5 - Véhicules de société léger de petite cylin-

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues

par voie électronique: 1 Date d'attribution: 22/06/21 Marché n°: 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di

Bevinco, 20620 BIGUGLIA Montant HT: 256 782,96 Euros Le titulaire est une PME : OUI Sous-traitance: non.

LOT N° 6 - Véhicules utilitaires léger de petite cylin-

Nombre d'offres reçues : 1, Nombre d'offres reçues

par voie électronique : 1 Date d'attribution: 22/06/21 Marché n°: 008-2021

SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILE, Lieudit Alta di

Bevinco, 20620 BIGUGLIA Montant HT: 79 070,04 Euros Le titulaire est une PME : OUI Sous-traitance: non.

LOT N° 7 - Véhicules de société quatre roues motrices (4X4) de petite cylindrée

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 8 - Véhicules de société deux roues motrices de petite cylindrée

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 28/06/21 à la publication Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

PIN SOLEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : Résidence «COTE PLAGE » PINARELLO - Appt 13 20124 ZONZA 799.576.665 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Alain BRIGANT, demeurant 4 Allée Maximilien Luce - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis La Gérance

C'est à envisager, non? nº 2708 • 8 di lugliu 2021 Arritti • 11 Catherine COSTA-GIABICONI - AVOCAT 22 lotissement ARBUCETTA 20620 BIGUGLIA Tél . 04.95.38.89.69

SAS HOLDING MACS
Au capital de 425.000 € porté à 435.200 euros
Siège social : Avenue Paul GIACOBBI
20600 BASTIA
RCS BASTIA 850 872 094

Aux termes d'un acte en date du 29.04.2021, Pierre-Marie et Jean-Michel FRANCESCHETTI ont fait chacun apport de 51 parts sociales de la SCI CARLA SIRIA moyennant pour chacun l'attribution de 12 actions nouvelles, de 425 € chacune, à créer à titre d'augmentation de capital sous réserve de la vérification de l'apport par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29.04.2021, enregistré au SIE de BASTIA, a approuvé et accepté les termes du contrat d'apport, l'évaluation et la rémunération des apports euxmêmes. Elle a en conséquence constaté l'augmentation du capital et modifié corrélativement les statuts de la société.

En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis

SOCIETE D'EXPLOITATION DU CANETTO SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS SIEGE SOCIAL : RESIDENCE TERRA MARINA, BANCARELLO 20169 BONIFACIO 829 829 407 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé: - de modifier l'objet social qui porte désormais sur les activités de location de bateaux avec ou sans skipper, d'excursions touristiques avec possibilité de nuitée à bord incluant les prestations de petit-déjeuner et de plateau-repas (sans vente de boissons alcoolisées), d'acquisition, vente, location de bateaux, ainsi que sur toutes les activités et prestations de services afférentes, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «SOCIETE D'EXPLOITATION DU CANETTO» par «AMATI» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/06/2021, il a été constitué, une SAS dénommée « **U FIORE LATINU** »

Capital: 1 000 €

Siège: Immeuble l'Aiglon Avenue du 9 septembre RT

10 - 20240 GHISONACCIA.

Objet : Achat, vente, commercialisation de tous produits finis et d'huiles essentielles, compléments alimentaires, produits cosmétiques, infusions, cigarettes électronique et e-liquide

Durée: 99 ans

Président : M. Antony QUEIROGA Lieudit Pitrera La Trinité 20137 PORTO-VECCHIO

Participation aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées générales

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de BASTIA



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 29/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA FONTAINE VERTE S.A.S. (SAS) - RUE MARCEL PAUL - RÉSIDENCE LE CÉZANNE - 20200 BASTIA ACTIVITÉ : RESTAURATION DE TYPE RAPIDE RCS BASTIA B 835 182 346 - 2018 B 96

PAR JUGEMENT EN DATE DU 29/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **RBOUHI ABDELWAHED** - QUARTIER DE MONTESORO BÂT W84 C LES LOGIS DE MONTESORO - 20600 BASTIA ACTIVITÉ : TRAVAUX DE PEINTURE ET VITRERIE RM NO 789 409 463 (713.15.2B) - RADIE -

PAR JUGEMENT EN DATE DU 29/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE CAP PISCINE OUVRAGE (SAS) - LIEU DIT CANALE - 20600 FURIANI ACTIVITÉ : VENTE ET POSE DE PISCINE, JACUZZI ET MATERIELS DE PISCINE RCS BASTIA B 817 757 685 - 2016 B 27

PAR JUGEMENT EN DATE DU 29/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE FORZA COMMUNICATION (SARL) - VILLA ROSE - VILLAGE - 20242 NOCETA

ACTIVITÉ : COMMUNICATION, ÉDITION, PRESSE, ORGANISATION ÉVÉNEMENTIEL RCS BASTIA B 523 904 415 - 2010 B 339

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

Pour publier vos annonces légales arritti2@wanadoo.fr



8, Rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA

> Tel: 04.95.31.44.09 Fax: 04.95.32.44.31 info@media-corse.fr

Votre informatique professionnelle

Vente de materiel et maintenance toutes marques

Distributeur et mainteneur agrée HP



ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 0965321690 • TÉL./FAX 0495316490 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 0623294663 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI • BIGUGLIA • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

12 • **Araitti**